

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ENTRE PROFESSIONNELS

(Définies à l'article 441-6 du code de commerce)

Article 01 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Champs d'Application et Modification des Conditions Générales de Vente.

L'information précontractuelle est organisée par l'article L. 442-6 I 9° du code de commerce qui fait obligation à tout producteur, commerçant, industriel ou personne immatriculée au répertoire des métiers, ou registre du commerce de communiquer ses conditions générales de vente à tout acheteur de produits OU tout demandeur de prestations de services qui en fait la demande pour l'exercice d'une activité professionnelle. Cette communication s'effectue par tout moyen conforme aux usages de la profession.

1.1 - Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes commandes passées par bon de commande formalisé, ou via le WEB à compter de son existence et de l'obtention de vos codes d'accès sécurisés. Les commandes qui sont prises par nos commerciaux sont obligatoirement datées et signées par l'acheteur. Notre société AXIAL DEVELOPPEMENT se réserve le droit d'accepter ou de refuser votre commande si elle n'est pas parfaitement rédigée ou si elle est illisible. **Les prix indiqués sont ceux indiqués sur les tarifs en votre possession.**

1.2 - Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la validation de la commande.

1.3 - Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de notre société.

1.4 - Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits par notre société sauf accord spécifique préalable à la commande convenu par écrit entre les parties.

1.5 - Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

1.6 - Les présentes conditions générales n'excluent pas l'application de conditions particulières de vente.

Article 02 : PRODUITS, COMPETENCES, CHAMP D'ACTION

2.1 - Les photographies, plans, schémas illustrant les produits, n'entrent pas dans le champ contractuel. Si des erreurs s'y sont introduites, notre responsabilité ne pourra être engagée.

2.2 - La société propose une large gamme d'accessoires de pose, et permet d'apporter des solutions adaptées à chacun.

2.3 - Les produits proposés sont sélectionnés pour leur qualité de fabrication et leur bon rapport qualité-prix. La société met l'accent sur la qualité de service apporté aux clients et le conseil gratuit.

2.4 - En choisissant notre société, vous optez pour le sérieux, l'expérience, le service et le large choix de produits au meilleur rapport qualité prix.

Article 03 : COMMANDE

3.1 - Définition

3.1.1 - Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits, accepté par la direction de notre société. Une commande non acceptée par notre société est toujours notifiée par écrit.

3.1.2 - Une commande inférieure à 500 € net hors taxe (toutes gammes confondues) est majorée de 5 %. En cas d'impossibilité de traitement (rupture de stock, délai de réapprovisionnement supérieur à 3 mois, abandon de fabrication d'un article commandé) vous serez remboursé à la même valeur indiquée sur votre bon de commande.

3.2 - Validation des commandes et signature électronique (loi du 13 mars 2000 sur la signature électronique). Il n'existe pas de délai légal de rétractation entre professionnels.

3.2.1 - Tout bon de commande signé du consommateur par "double clic" constitue une acceptation irrévocable qui ne peut être remise en cause que dans les limites prévues dans les présentes conditions générales de vente.

CGV établies en 2 exemplaires (1 pour l'acheteur et 1 pour le vendeur) référence document : CGV-PRO-F-06-2015

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ENTRE PROFESSIONNELS

(Définies à l'article 441-6 du code de commerce)

3.2.2 - Le "double clic" associé à la procédure d'authentification et de non répudiation et à la protection de l'intégrité des messages constitue une signature électronique. Généralement les sites de E-commerce disposent d'un lien hypertexte sur lequel le client doit se rendre afin de cocher une case obligatoire témoignant qu'il consent aux conditions générales de vente. (case à cocher sans laquelle d'ailleurs la vente ne pourra pas être finalisée). Le clic de validation vaudra acceptation du contrat et des CGV.

3.2.3 - Cette signature électronique a valeur entre les parties au même titre qu'une signature manuscrite.

3.2.4 - Chaque article commandé possède une référence. Il se peut que la nomenclature du matériel change entre la date de commande et une mise à jour du site web.

3.2.5 - Si l'article commandé n'est pas disponible, il est remplacé par un article similaire d'un autre fournisseur ayant les mêmes fonctions et caractéristiques sans aucun changement de prix.

3.2.6 - Une commande d'articles chez un même fournisseur, peut basculer chez un autre fournisseur sans préavis à la seule condition d'obtenir les mêmes fonctions et caractéristiques sans aucun changement de prix.

3.2.7 - Les articles commandés ne sont ni repris, ni échangés.

Article 04 : MODALITES DE PAIEMENT ET SECURISATION

4.1.1 - Modalités de Paiement

4.1.2 - Défaut de paiement

Moyens de paiement admis :

4.1.1.1 - par **chèque bancaire** (uniquement pour France Métropolitaine et Corse) à l'ordre de la SOCIETE AXIAL DEVELOPPEMENT. La commande ne sera traitée qu'à réception de votre chèque et après validation. Votre et vos chèques sont toujours encaissés avant l'expédition de votre commande. En cas de non-compensation bancaire (motif de rejet pour provision insuffisante) l'expédition est bloquée.

4.1.1.2 - par **virement bancaire** (France Métropolitaine, Corse, pays de la CEE)

Votre commande sera traitée dès réception de votre virement. Les coordonnées bancaires sont les suivantes :

IBAN (International Bank Account Number): **FR76 1670 6050 6416 4122 2470 230**

BIC Swift Bank Identification Code : **AGRIFRPP867**

Votre commande est alors réservée pendant 7 jours. Au delà de ce délai, sans réception de votre virement, elle sera annulée.

**En cas de changement de compte bancaire, une notification vous est adressée*

4.1.1.3 - paiement sécurisé par **carte bancaire** via le site de PAYPAL

Référence du virement :

Indiquez le n° de la commande

4.1.1.4 - Moyens de paiement admis sur demande et à titre exceptionnel (nous consulter) :

- 1. Billet de trésorerie**
- 2. Billet à ordre**
- 3. Lettre de change**

4.12.1 - Défaut de Paiement et application logique de la clause de réserve de propriété (Article 06)

AXIAL DEVELOPPEMENT se réserve le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un consommateur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

CGV établies en 2 exemplaires (1 pour l'acheteur et 1 pour le vendeur) référence document : CGV-PRO-F-06-2015

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ENTRE PROFESSIONNELS

(Définies à l'article 441-6 du code de commerce)

Article 05 : DELAI DE PAIEMENT

5.1 - Ouverture de compte

5.1.0 - Toute commande est liée à une ouverture de compte en nos livres. L'accord est confirmé par un n° de compte. Tant que les paiements sont au comptant, il n'existe aucun délai de paiement ou aucune ligne d'encours

5.1.1 - Afin d'établir un climat de confiance, et en fonction des informations reçues du responsable commercial gérant votre secteur, par dérogation exceptionnelle, les conditions suivantes peuvent être définies et accordées de cette manière :

1. chèque ou virement de 50 % à la prise de commande - solde huit jours avant expédition pour les 3 premières commandes
2. chèque ou virement de 50 % à la prise de commande - solde à réception de commande au chauffeur ou règlement chèque remis au responsable commercial gérant votre secteur, à partir de la 4ème commande

5.2 - Demande d'une ligne d'encours de crédit

5.2.0 - Une ligne de crédit **exceptionnelle** et limitée en plafond et en durée peut être accordée à partir de la 10ème commande si le compte fonctionne régulièrement. Elle n'est pas systématique. Elle doit être demandée par l'acheteur qui devra fournir un dossier complet qui permettra de justifier notre décision d'accorder ou de rejeter la demande introduite. Les formalités de règlement sont :

- chèque ou virement de 30 % à la prise de commande et solde finançable à 70 % du net commande et payable par chèque ou virement ou prélèvement ou LCR à 30 jours net, date de facture qui correspond à la date d'expédition

5.2.1 - Un encours est accordé à partir d'un cumul de chiffre d'affaires encaissé de 10000 €/HT à partir de la date d'ouverture de compte. Aucun délai n'est imposé pour atteindre ces 10000 €/HT. Les formalités de règlement sont :

- finançable à 100 % du net commande et payable par chèque ou virement ou prélèvement ou LCR à 30 jours net, date de facture qui correspond à la date d'expédition

5.2.2 - Le montant de l'encours accordé sera étudié en fonction des capacités financières de l'acheteur à pouvoir honorer ses engagements. **Sa durée d'utilisation et son montant sont valables jusqu'au 31 décembre de chaque année.** Il est supprimé au premier incident de paiement

5.2.3 - L'encours est établi sur la base monétaire en EURO. Le capital accordé est remboursable mensuellement selon un échéancier établi dans lequel figureront les frais de dossier et le taux d'intérêt accordé. Le non paiement d'une échéance entraînera d'office le paiement intégral de la dette constatée, majorée des intérêts de retard, et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros conformément au Code du Commerce - article D. 441-5.

Des pénalités de retard sont dues en cas de paiement tardif. Le taux de ces pénalités correspond au taux directeur (taux de refinancement ou Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE) en vigueur du 1er janvier ou au 1er juillet, majoré de 10 points. Toute autre disposition sera applicable :

- au sens de l'article L. 442-6 du Code de Commerce
- de la Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation qui a complété cette disposition
- du neuvième alinéa du I de l'article L. 441-6
- des lois, décrets, articles ultérieurement publiés en cours de validité au moment du constat d'impayé

CGV établies en 2 exemplaires (1 pour l'acheteur et 1 pour le vendeur) référence document : CGV-PRO-F-06-2015

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ENTRE PROFESSIONNELS

(Définies à l'article 441-6 du code de commerce)

Article 06 : RESERVE DE PROPRIETE

6.1 - Le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement, de rejet d'échéance payé par carte bancaire ou de crédit, ou tout autre mode de paiement.

6.2 - De convention expresse, notre société pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et notre société pourra les reprendre ou les revendiquer de son droit de résolution des ventes en cours.

6.3 - La présente clause n'empêche pas que les risques des marchandises soient transférés à l'acheteur dès leur livraison à celui-ci. A compter de cette livraison, l'acheteur est constitué gardien et dépositaire desdites marchandises

Article 07 : DELAIS

7-1-0 - Délais de livraison

Avant de passer commande, n'hésitez pas à nous contacter concernant les références que vous commandez, en nous demandant de faire une interrogation des stocks disponibles. **Notre conseil : pour vos travaux, anticipez pour être servi dans le calendrier de votre intervention.**

7.1.0.1 - 10 jours sur stock (sauf rupture entre temps) après réception de votre bon de commande, de votre paiement

7.1.0.2 - En cas de rupture de stock : réapprovisionnement des stocks sous délai (commandes groupées)

7.1.0.3 - Traditionnellement, pour les mois de Juillet et Août, nous notons un ralentissement d'activité du aux périodes de congés et aux fermetures des chaines de production pour la maintenance et l'entretien des machines. La dernière commande groupée que nous passons chez nos fournisseurs est faite vers le 15 Juin. Il est donc prudent de vous organiser pour avoir votre matériel en Juillet. La prochaine commande groupée est faite Fin Septembre pour une livraison en Octobre. Un ralentissement est également constaté en DECEMBRE et JANVIER relatif aux congés de fin d'année. Il faut donc en tenir compte dans les délais.

7.1.0.4 - Point important : **nous vous prévenons soit par téléphone, soit par courriel 48 Heures avant expédition.**

7.1.0.5 - Une option appelée **TRAITEMENT PRIORITAIRE** est un moyen de réduire le délai moyen ramené à **1 semaine**. En cas de non-respect, vous êtes remboursés du montant de cette prestation. Bien que n'étant pas obligatoire, cette faculté est mise à disposition pour des cas d'urgence de chantiers. Cette faculté (**valable pour tous pays**) est **payante**. Dans ce cas, rajoutez **10 %** au total de votre commande

NOTA IMPORTANT : Le délai de livraison indiqué peut être réduit ou augmenté en fonction des arrivages.

L'ensemble des délais annoncés est calculé en jours ouvrés (sous réserve de validation de votre commande par notre service financier). La date de livraison est calculée en tenant compte des délais de préparation et d'expédition auxquels est ajouté le délai de livraison du transporteur.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ENTRE PROFESSIONNELS

(Définies à l'article 441-6 du code de commerce)

Article 08 : EXPEDITION/LIVRAISON

8.1.0 - Votre colis sera acheminé à partir de notre base logistique du VALENCIENNOIS (Dpt. 59) par les Services Postaux OU par la route. En général, nous choisissons LA POSTE car la majorité des colis que nous avons se prêtent parfaitement à ce type de transport. **Nous avons prévu une solution BIS au cas où les colis ne pourraient pas être expédiés par LA POSTE.**

8.1.1 - Livraison en France Métropolitaine, Corse et pays de la C.E.E. et hors U.E.

D'autre-part, nous avons un service de livraison garanti avec suivi de chaque colis.

8.1.2 - Les produits sont livrés à l'adresse de livraison que vous nous avez indiquée sur votre commande.

8.1.3 - Des frais de stockage et de gardiennage sont facturés dans le cas où le client demande à différer son délai de livraison au-delà de 8 jours à compter de la 1ère confirmation d'expédition. Ils sont facturés à hauteur de 1 % sur le montant TTC de la commande par jour calendaires et devront être payés en totalité avant l'expédition.

8.1.4 - Pour les reliquats nous procédons en général à une nouvelle expédition à nos frais seulement dans le cas où le client ne nous a pas signifié par écrit son désaccord. Si toutefois, il venait à refuser ce colis qui nous serait renvoyé, nous procéderons au remboursement de la marchandise déduction faite des frais d'envoi.

Article 09 : PRIX DU TRANSPORT

9.1.0 - Le coût transport en France Métropolitaine : intégré dans le tarif

9.2.0 - Le coût transport en C.E.E. : paiement des frais de transport avant expédition de la marchandise

9.3.0 - Le coût transport hors U.E. : paiement des frais de transport avant expédition de la marchandise + frais douanier avant expédition de la marchandise

Article 10 : RESERVES FORMULEES PAR LE DESTINATAIRE AU TRANSPORTEUR

10.0.1 - La marchandise voyage toujours aux risques et périls de l'acheteur. Il lui appartient donc de la contrôler avant signature du bordereau de transport. Il est conseillé de prendre des photos des colis ou du matériel endommagé devant le chauffeur. Notez bien le n° d'immatriculation du camion, le nom de la Sté de transport et le nom ou matricule du chauffeur. Un délai de 48 Heures est requis pour faire valoir toutes contestations auprès du transporteur pour l'ouverture d'une indemnisation. En cas de non respect de cette procédure, vous perdrez tout bénéfice de remplacement ou d'indemnisation. Pour que le transporteur puisse valider un dossier litige, il est obligatoire d'indiquer clairement l'objet des réserves, même sur un papier séparé qui dans ce cas sera signé par le chauffeur et en 2 exemplaires.

10.0.2 - **CAS PARTICULIER POUR LES SERVICES POSTAUX** : Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Vérifiez toujours votre colis à l'arrivée et surtout l'état de l'emballage (trous, écrasement, arrachage de la bande de sécurité transport). Vous ne disposez d'aucun délai pour faire des réserves. Dans ce cas il vous est vivement conseillé de refuser le colis en inscrivant les réserves, qui nous sera retourné par la poste. Si vous acceptez le colis dans l'état où il vous est présenté, vous n'aurez par la suite aucun recours possible (ni envers nous, ni envers LA POSTE)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ENTRE PROFESSIONNELS

(Définies à l'article 441-6 du code de commerce)

Article 11 : FORCE MAJEURE

11.1 - Nous ne saurions être tenus pour responsables de l'inexécution du contrat conclu, due à la survenance d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant le vendeur de son obligation de livrer, la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents et l'impossibilité d'être approvisionnés.

11.2 - En ce qui concerne les produits achetés pour satisfaire les besoins professionnels, AXIAL DEVELOPPEMENT n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages indirects du fait des présentes, perte d'exploitation, perte de profit, dommages ou frais, qui pourraient survenir.

11.3 - Pour des raisons de disponibilité, une commande peut être livrée en plusieurs fois au client.

Article 12 : RETRACTATION, ANNULATION CDE

12.1 - Ne s'agissant pas d'une vente à distance, il n'existe pas entre professionnels de clause de rétractation possible

12.2 - Il n'y a pas d'annulation possible de commande dès lors qu'elle a été acceptée par nous

Article 13 : LITIGES

13.1 - Le présent contrat est soumis au droit français.

13.2 - AXIAL DEVELOPPEMENT, ne peut être tenu pour responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou corporels, qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement ou de la mauvaise utilisation des produits commercialisés. Il en est de même pour les éventuelles modifications des produits résultant des fabricants.

13.3 - La responsabilité d'AXIAL DEVELOPPEMENT, sera, en tout état de cause, limitée au montant de la commande et ne saurait être mise en cause pour de simples erreurs ou omissions qui auraient pu subsister malgré toutes les précautions prises dans la présentation des produits.

13.4 - En cas de difficultés dans l'application du présent contrat, l'acheteur a la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable notamment avec l'aide :

- d'une association professionnelle de la branche
- de tout autre conseil de son choix

13.5 - Il est rappelé que la recherche de la solution amiable n'interrompt pas le " bref délai " de la garantie légale, ni la durée de la garantie contractuelle.

13.6 - Il est rappelé qu'en règle générale et sous réserve de l'appréciation des Tribunaux, le respect des dispositions du présent contrat relatives à la garantie contractuelle suppose que l'acheteur honore ses engagements financiers envers le vendeur.

13.7 - Les réclamations ou contestations seront toujours reçues avec bienveillance attentive, la bonne foi étant toujours présumée chez celui qui prend la peine d'exposer ses situations. En cas de litige, le client s'adressera par priorité à l'entreprise pour obtenir une solution amiable.

13.8 - A défaut, le Tribunal de Commerce de VALENCIENNES est seul compétent, quels que soient le lieu de livraison et le mode de paiement acceptés.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ENTRE PROFESSIONNELS

(Définies à l'article 441-6 du code de commerce)

Article 14 : GARANTIE DES VICES APPARENTS, CACHES

14.1 - AXIAL DEVELOPPEMENT garantit que tous les produits sélectionnés sont fabriqués principalement en Espagne et Allemagne et en tout état de cause dans un pays de la CEE. Ils sont fabriqués selon les normes EN en vigueur, et sont certifiés selon les modes opératoires déterminés par les laboratoires d'essais agréés par l'État du pays de fabrication et repris au titre de la norme CEE. D'autres labels peuvent être octroyés en fonction des produits. AXIAL DEVELOPPEMENT accorde une durée de garantie de 5 ans sur les produits certifiés bénéficiant d'un avis technique. S'il s'avérait que le produit défectueux n'était pas certifié, et s'il ne bénéficiait pas d'un avis technique, et dans ce cas exceptionnel la durée de garantie est de 12 Mois date de facture.

14.2 - La facture de votre produit constitue la preuve de l'achat, il est impératif de la conserver et de relever le numéro de série du produit le cas échéant afin de bénéficier de la garantie.

14.3 - La garantie fabricant couvre l'échange de la pièce reconnue défectueuse, après expertise approfondie. Les frais d'expédition sont payés par le client lorsqu'il renvoie (après accord préalable de notre société) la pièce défectueuse. La pièce de remplacement lui est renvoyée en port payé. Une vétusté est appliquée au prorata de la date de facturation à la date de réclamation client. Le pourcentage de vétusté sur les produits certifiés bénéficiant d'un avis technique est de 10 % par an ou 0,84 % par mois pour arriver à 100 % en fin de garantie décennale. Le pourcentage de vétusté s'applique sur le prix de la facture d'origine et non sur le tarif au cours du jour.

14.4 - Dans tous les cas AXIAL DEVELOPPEMENT, ne pourra être tenu pour responsable pour non respect des dispositions réglementaires et législatives en vigueur dans le pays de réception, la responsabilité de AXIAL DEVELOPPEMENT, est systématiquement limitée à la valeur du produit mis en cause, valeur à sa date de vente et ce sans possibilité de recours envers la marque ou la société productrice du produit.

14.5 - En toute hypothèse, le client bénéficie de la garantie légale d'éviction et des vices cachés (Art.1625 et suivants du Code Civil). A la condition que l'acheteur fasse la preuve du défaut caché, le vendeur doit légalement en réparer toutes les conséquences (art.1641 et suivants du code civil) ; si l'acheteur s'adresse aux tribunaux, il doit le faire dans un " bref délai " à compter de la découverte du défaut caché (art.1648 du code civil).

14.6 - Vous pouvez contacter le service clients du lundi au vendredi

Article 15 : PIECE DEFECTUEUSE AVEC GARANTIE

15.1 - Afin de traiter correctement votre demande, merci de nous rappeler votre numéro de commande et vos coordonnées complètes. Pour des détails pratiques sur la manière d'effectuer un retour, veuillez nous contacter (attention, aucun retour ne sera accepté sans notre accord écrit)

15.2 - Les conditions de prise en charge peuvent varier en fonction des accords conclus entre notre société et les fabricants. Ainsi, vous pourrez être amenés à :

15.2.1 - Soit nous retourner directement votre produit en panne afin que nous l'adressions au fabricant ou à une station technique agréée par celui-ci

15.2.2 - Soit à adresser votre produit directement au fabricant afin que celui-ci prenne en charge la réparation de votre produit
Tout article soumis à un accord de retour autorisé, sera retourné dans son emballage d'origine ou à défaut correctement emballé, suffisamment protégé et en bon état.

15.3 - Le client pourra demander l'échange ou le remboursement et ce sans aucun frais, à l'exception des frais de retour.

Article 16 : LOI "INFORMATIQUES ET LIBERTES

A tout moment, « vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art 34 de la loi « Informatiques et Libertés » du 6 Janvier 1978). Vous pourrez refuser de recevoir ultérieurement la newsletter et les bons plans de notre site web qui vous seront transmis, en cliquant sur le lien situé en bas de cette newsletter.

CGV établies en 2 exemplaires (1 pour l'acheteur et 1 pour le vendeur) référence document : CGV-PRO-F-06-2015

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ENTRE PROFESSIONNELS

(Définies à l'article 441-6 du code de commerce)

Article 17 : COORDONNEES DE LA SOCIETE

Coordonnées et Identification de la société

AXIAL DEVELOPPEMENT
Société à Capital Variable
RCS Valenciennes n° B500224142
Siret 50022414200017
TVA intra-communautaire FR85500224142

Adresse du siège social :

AXIAL DEVELOPPEMENT
DEPARTEMENT INTER-RESEAUX
DIVISION FUMISTERIE / AERATION
Immeuble Émeraude
2, chemin latéral
59144 - WARGNIES LE PETIT

Article 18 : PROPRIETE DU SITE et DOCUMENTS CONTRACTUELS

Propriété de la société AXIAL DEVELOPPEMENT en sa totalité, ainsi que l'ensemble des droits y afférents. Toute reproduction, intégrale ou partielle, est systématiquement soumise à l'autorisation des propriétaires. Toutefois, les liaisons du type hypertextes vers le site sont autorisées sans demandes spécifiques. Nous déclinons toutes responsabilités en cas de réutilisation de nos liens hypertextes pointant vers d'autres sites, par quelque mécanisme que ce soit (type : robot, automates, logiciels, opération manuelles, détournement intentionnels) et qui le seraient contre notre volonté. Dans ce cas, nous demandons à toute personne de nous avertir afin que nous puissions intervenir en essayant de supprimer ces liens dans les moteurs de recherche. Notre bonne volonté ne pourra en aucun cas être mise en cause, car nous ferons toujours le nécessaire pour palier à cette cause très désagréable pour tous.

La société AXIAL DEVELOPPEMENT peut céder ou revendre à une autre société son site web, ses documents commerciaux, ses documents contractuels, ses conditions générales de vente. Dans ce cas la nouvelle société en sera le propriétaire et pourra continuer les relations clients existantes.

Article 19 : DROIT ET JURIDICTION

Le Tribunal de Commerce de VALENCIENNES est seul compétent, quels que soient le lieu de livraison et le mode de paiement acceptés.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ENTRE PROFESSIONNELS

(Définies à l'article 441-6 du code de commerce)

LES RESPONSABLES :

AXIAL DEVELOPPEMENT

DEPARTEMENT INTER-RESEAUX

DIVISION FUMISTERIE / AERATION

2, chemin latéral

59144 - WAGNIES LE PETIT

RCS 500224142 - TVA INTRA FR 8550022414200017

Fondé de pouvoir : nommé par l'Assemblée générale

Responsable du contenu : nommé par le Fondé de pouvoir

Administration de la société : la gérance, non statutaire

AXIAL DEVELOPPEMENT

SARL à capital variable

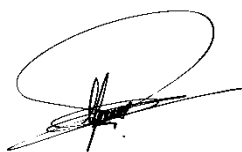
RCS VALENCIENNES 500.224.142

Siret 500.224.142.00017

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR85500224142

59144 – WAGNIES LE PETIT

☎ 03.27.27.42.58



J'accepte sans réserve vos conditions générales de vente réf. CGV-PRO-F-06-2015.

J'ai lu et compris les articles numérotés de 01 à 09 en faisant partie.

CACHET et SIGNATURE validant les 9 pages des conditions générales par l'acheteur

Nom et Qualité du signataire,

Date :

***uniquement la page n° 9 est à nous retourner**